

COMMUNE DE HAUTEFOND

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 20 Mars 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFOND, dûment convoqué en date du dix mars deux mille quatorze, s'est réuni le jeudi vingt mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Ernest PACAUD, maire, assisté de ses adjoints et des conseillers municipaux.

Etaient présents : Monsieur Ernest PACAUD, maire ;
Messieurs NUGUE Dominique, PELLENARD René et RAY Bernard, adjoints ;
Mesdames AUMEUNIER Raphaële et MAILLET Martine ;
Messieurs BOUCHOT Gilbert, GRISARD Laurent, QUELIN Christian et RAY Dominique, conseillers municipaux.

Etait absent, excusé : Monsieur EMORINE Frédéric.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ Approuve le compte rendu de la précédente séance en date du 1^{er} mars 2014.

➤ Approuve le Compte Administratif 2013

Section de Fonctionnement :

Résultat reporté 2012 :	350 794.93 €
+ Recettes :	186 354.12 €
- Dépenses :	<u>89 865.26 €</u>
= Résultat de clôture :	447 283.79 €

Section d'Investissement :

Résultat reporté 2012 :	32 252.21€
+ Recettes :	16 810.00€
- Dépenses :	<u>12 080.20€</u>
= Résultat de clôture :	36 982.01€
Soit un résultat global de	484 265.80€

➤ Approuve le Compte de Gestion 2013 de Monsieur le receveur Municipal.

➤ Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales.

➤ Approuve le budget primitif 2014 s'élevant en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement :	606 849 €
- Section d'investissement :	146 700 €

➤ Adopte une délibération cadre annuelle établissant le seuil de 200 € pour l'imputation en investissement de matériel et autres biens.

➤ Instaure un dégrèvement de la taxe foncière non bâties pour les parcelles utilisées dans l'agriculture biologique.

Affaires et Questions diverses

- L'acte de vente à été signé avec la société SCI Les Fiettes,
- Il est décidé de faire procéder au déplacement de poteaux d'électricité,

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,
Monsieur le Maire lève la séance à vingt deux heures trente.*

*Le Maire,
Ernest PACAUD.*